



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 décembre 2018

Depuis plus d'une semaine, nous dénonçons une recrudescence des violences commises à l'encontre des lycéen.nes en marge des mobilisations qui s'accroissent contre les réformes affectant leur avenir personnel (réforme du baccalauréat, réforme de la voie professionnelle, sélection à l'entrée à l'université par le biais de Parcoursup, service national universel...).

Alors que nous venons de célébrer le 70^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), nos organisations exigent de la part du gouvernement le respect des droits fondamentaux des manifestant.es.

Nous condamnons avec force les violations graves à la liberté de réunion, de manifestation et d'expression dont sont victimes ces jeunes manifestant.es.

Dans le cadre de ces mobilisations, nous assistons à des atteintes répétées aux droits constitutionnels des lycéen.nes par un usage clairement disproportionné et quasi systématique de la force publique et un recours abusif aux interpellations préventives, collectives et indifférenciées des lycéen.nes.

Nous constatons avec effroi les conditions inhumaines et dégradantes dans lesquelles se déroulent ces interpellations, notamment à Mantes-la-Jolie, avec des scènes filmées montrant des jeunes maintenu.es dans des positions humiliantes et indignes.

Face à ce qui s'apparente à une volonté d'intimidation des jeunes dans l'exercice de leurs droits fondamentaux, nous accompagnerons les parents de ces jeunes à engager la responsabilité pour faute de l'Etat.

Dans un contexte de criminalisation de ces mobilisations, nous appelons au respect des garanties procédurales lors de l'audition de ces jeunes. Il est parfaitement inacceptable que ces mineur.es soient entendu.es sans l'assistance d'un.e avocat.e ou en l'absence d'information adressée aux parents, lors des gardes à vue. Par ailleurs, nous refusons les déferrements systématiques de ces adolescent.es devant le juge des enfants, ainsi que le fait par certains parquets de requérir l'incarcération ou des mesures pénales à l'encontre de ces dernier.e.s. Nous exigeons la fin immédiate de ces procédures, ainsi que la levée des gardes à vue !

Nous exigeons des autorités le respect de l'Etat de droit, afin que ces jeunes puissent exercer pleinement et sans entrave leur liberté d'expression, de réunion et de manifestation et accéder ainsi à la citoyenneté.

Contact presse :

UNL : Louis BOYARD – 06.95.72.87.64

FCPE : Laurence GUILLERMOU – 01.43.57.16.16 – 06.82.81.40.82

SAF : Laurence ROQUES – 06.10.78.57.93

SNPE-SJP/FSU : Carlos LOPEZ 01.42.60.11.49